



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 4 octobre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BEKHTAOUI et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, M. Alain MARCHAND, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. François-André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT, M. Mohammed IZIMER, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Janine BESSIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Stéphan CLAUDET pouvoir à M. Paul LECHAPT, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Nicole MOSSON pouvoir à Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : DEPLACEMENTS - Réalisation des études et d'un réseau de Transports en Commun en site propre - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil de communauté s'est prononcé favorablement au sujet du lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue d'attribuer un marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réalisation des études et d'un réseau de transport en commun en site propre.

Le projet de marché comporte un tranche ferme et deux tranches conditionnelles. La tranche ferme inclut les études permettant de prendre les décisions et d'organiser la concertation. A l'issue de la concertation, le Grand Dijon pourra ou non affermir la poursuite des études et la préparation des consultation des entreprises pour la phase travaux.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 12 avril 2007 au JOUE et au BOAMP.

5 groupements ont présenté un dossier de candidature tous recevables au regard des articles 43, 45 et 46 du Code des Marchés Publics et du Règlement de Consultation :

N°	Nom(*)	Mandataire	Co-traitants	Sous-traitants
1	Groupement SYSTRA	SYSTRA	Dubus_Richez	
2	Groupement SEMALY	SEMALY	Atelier Alfred Peter	Roland Ribl & associés / SERALP / BAFU / ISIS
3	Groupement SETEC	SETEC TPI	SETEC ITS /SOGREAH / A.A.B.Dumétier/ Atelier du Paysage	
4	Groupement OBERMEYER	OBERMEYER	SEBA Méditerranée / GIRUS /Agence J. Osty / PARMENION /Agence AERIA	
5	Groupement DEVILLERS	DEVILLERS associés	ARCADIS ESG / BEREST / ILEX	

La commission d'appel d'offres, réunie en jury, a retenu les trois groupements suivants :

- SYSTRA / Dubus-Richez
- SEMALY / Atelier Alfred Peter Paysagiste
- SETEC TPI / SETEC ITS / SOGREAH / A.A.B.D. / Atelier du Paysage

et a décidé d'éliminer les deux groupements suivants :

- OBERMEYER / SEBA Méditerranée / GIRUS / Agence J. Osty / PARMENION / Agence AERIA
- DEVILLERS Associés / ARCADIS ESG / BEREST / ILEX

pour les raisons suivantes :

- groupement OBERMEYER : absence de compétences en matière d'aménagements urbains
- groupement DEVILLERS : absence de compétences en matière d'équipements TCSP, matériel roulant, voie ferrée ou de guidage, courants forts, système et radio.

Les trois groupements retenus ont été invité à déposer une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie en jury le 20 septembre 2007, a décidé d'attribuer le marché au groupement SEMALY (entreprise désormais dénommée Egis Rail) qui a remis l'offre économique la plus avantageuse (cf rapport d'analyse des offres joint) pour un montant total de 19 166 531 € HT décomposé de la manière suivante :

- tranche ferme : 4 583 644 € HT
- tranche conditionnelle n°1 : 5 930 599 € HT
- tranche conditionnelle n°2 : 8 652 288 € HT

Le forfait de rémunération s'élève à 9,492%. Il est donc proposé au Conseil de communauté d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, dont le projet est annexé, avec le groupement dont le mandataire est Egis Rail pour un montant de 19 166 531 € HT.

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,**

DÉCIDE

- **D'autoriser** le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement dont le mandataire est Egis Rail pour un montant total de 19 166 531 € HT,
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- **D'autoriser** le versement d'une indemnisation de 20 000 € HT aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

Pour extrait conforme,
Le Président

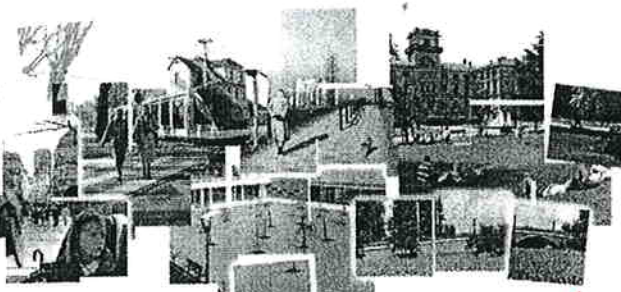


Publié le - 8 OCT. 2007
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 OCT. 2007





alfred peter
P A Y S A G I S T E



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du 4 OCT. 2007
DIJON, le : 8 OCT. 2007
LE PRÉSIDENT

Hervé Chainé

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 OCT. 2007



POUVOIR

Je soussigné Alfred PETER Paysagiste,

Seul habilité à représenter l'EURL Atelier Alfred PETER Paysagiste,
Située 15, avenue de la Paix à STRASBOURG (67), N° SIRET 419 1059 11 000 12,

Ayant constitué pour mandataire :

Egis Rail
25 cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

Et lui ayant donné pouvoir à l'effet de faire acte de candidature pour l'appel d'offres
ayant pour objet :

**Marché de maîtrise d'œuvre générale pour la réalisation des
premières lignes de TCSP mode lourd de type tramway de
l'agglomération dijonnaise comportant une infrastructure d'une
longueur d'environ 17 km et environ 30 stations.**

Maître d'ouvrage : **M. le Président de la Communauté d'Agglomération
Dijonnaise**

- **Déclare donner pouvoir à :**

M. Hervé CHAINE Directeur Général Egis Rail

- **Pour signer à ma place toutes les pièces administratives et
contractuelles relatives à cet appel d'offres.**

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2007

Alfred PETER Alfred Peter
P A Y S A G I S T E

15 avenue de la Paix - B.P. 50264
67007 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 32 57 56 Fax 03 88 32 08 93
alfred.peter.paysagiste@wanadoo.fr

MAITRISE D'OEUVRE INGENIERIE ACTE d'ENGAGEMENT (A.E.)

Maître de l'Ouvrage : Communauté de l'Agglomération Dijonnaise
Établissement Public de coopération intercommunale, domiciliée 40 Avenue du
Drapeau – BP 17510 -21075 DIJON Cedex

Personne responsable du marché :
Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Mode passation
Appel d'Offres restreint. Marché passé en application des dispositions de l'article 74-
II du Code des Marchés Publics, de l'article 7 de la loi MOP et ses décrets
d'application, notamment le décret 93-1268 du 29 novembre 1993 et l'arrêté du 21
décembre 1993

Prestations – Maîtrise d'œuvre Générale relative aux premières lignes de TCSP de
l'agglomération dijonnaise

Programme – Le programme est joint dans les pièces du marché

Date de la délibération autorisant la passation du marché :

Durée du marché : prévisionnelle de 63 mois à compter de sa notification et jusqu'à
la mise en service du TCSP

Décomposition des ouvrages : les ouvrages sont décomposés en plusieurs sous-
ensembles définis au CCTP

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Payeur de la
Communauté de l'Agglomération dijonnaise, 6/8 rue Jeannin 21000 Dijon

**Personne chargée de fournir les renseignements prévus à l'article 108 du code
des marchés publics :** Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise

Sommaire

ARTICLE 1. CONTRACTANTS	3
ARTICLE 2. PRIX	6
Article 2.1. Calcul de la rémunération de la tranche ferme et des tranches conditionnelles	6
Article 2.2. Modalités de rémunération – décomposition du forfait	7
Article 2.3. Sous-traitance	8
ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE	8
ARTICLE 4. PERSONNES PHYSIQUES REPRESENTANT CHAQUE CO-TRAITANT POUR L'EXECUTION DE LA MISSION	9
ARTICLE 5. AVANCE FORFAITAIRE	9
ARTICLE 6. PAIEMENTS	10
ARTICLE 7. NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES	12
ANNEXES CONTRACTUELLES	14
Annexe 1 : Cadre des prix d'intervention	15
Annexe 2 : Décomposition du taux de rémunération forfaitaire	16

Article 1. Contractants

Nous, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales désignées ci-après, groupées conjointes et dont le mandataire est solidaire des autres, désignées dans le marché sous le nom « Titulaire »

1/ MANDATAIRE du groupement.....EGIS RAIL / ALFRED PETER.....

Personne physique agissant en mon nom et pour mon compte

N°SIRET :968 502 559 000 30.....

Ou/

Société immatriculée

RCS LYON B.....968 502 559.....

Ayant son siège social

25 cours Emile Zola 69625 Villurbanne.....

Représentée par :

.....Henri CHAINE, Directeur Général.....

2/ EURL ALFRED PETER Urbaniste Paysagiste.....

Personne physique agissant en mon nom et pour mon compte

N°SIRET :419 1059 11 000 12.....

Ou/

Société immatriculée

RCS STRASBOURG TIB 419 10 59 11 -.....

Ayant son siège social

15 avenue de la Paix BP 50269 - 67007 STRASBOURG

Représentée par :

Alfred PETER, Gérant.....

3/.....

Personne physique agissant en mon nom et pour mon compte

N°SIRET :

Ou/

Société immatriculée

.....

Ayant son siège social

.....

Représentée par :

.....

4/.....

Personne physique agissant en mon nom et pour mon compte

N°SIRET :

Ou/

Société immatriculée

.....

Ayant son siège social

.....

Représentée par :

.....

5/.....

Personne physique agissant en mon nom et pour mon compte

N°SIRET :

Ou/

Société immatriculée

.....

Ayant son siège social

.....

Représentée par :

.....

et étant, pour ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par

..... Hubert CLAUME, Directeur Général EGIS RAIL

dûment mandaté à cet effet, après avoir pris connaissance et avoir accepté le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés, AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales, membres du groupement, ne tombe sous le coup des interdictions prévues ou visées aux articles 43 et 44 du code des marchés publics, nous ENGAGEONS sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des pièces contractuelles, à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 2. Prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 8 du CCAP.

Article 2.1. Calcul de la rémunération de la tranche ferme et des tranches conditionnelles

Le montant provisoire de la rémunération est calculé comme suit.

La partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le Maître d'Ouvrage est évaluée au montant de :

$C_0 = 188,5$ Millions d'Euros Hors Taxes, (valeur mois M_0)

Son détail figure dans le programme de l'opération et enveloppe prévisionnelle, et comprend les postes suivants :

- 2 : infrastructures
- 3 : aménagements urbains
- 4 : équipements du système TCSP
- 5 : dépôt / ateliers, limité aux équipements du TCSP

Le forfait provisoire de rémunération F_0 est égal aux forfaits de rémunération pour le matériel roulant F_{MR} et la mission COMM F_{COMM} augmentés du produit de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux C_0 par le taux de rémunération

Taux de rémunération : $t = ..9.492...%$

Ce taux inclut les frais de coordination du groupement conjoint / solidaire de maîtrise d'œuvre.

Le forfait définitif de maîtrise d'œuvre (F) sera arrêté par le Maître d'Ouvrage à partir du coût prévisionnel des travaux C estimé à l'issue des études d'Avant-Projet, dans les conditions définies au CCAP. Le CCAP fixe également l'engagement du Titulaire sur le coût définitif de l'opération et les modalités de réduction ou d'augmentation de sa rémunération en fonction du respect de cet engagement.

Le forfait provisoire de rémunération se décompose comme suit pour la tranche ferme et les deux tranches conditionnelles :

TF : $F_f = F_{MRf} + F_{COMMf} + C_0 \times t_f$ (....2,07....%) =4 583 644, 00.... € H.T.

TC1 : $F_{c1} = F_{MRc1} + F_{COMMc1} + C_0 \times t_{c1}$ (....2,83....%) =5 930 599, 00.... € H.T.

TC2 : $F_{c2} = F_{MRc2} + F_{COMMc2} + C_0 \times t_{c2}$ (....4,59....%) =8 652 288, 00... € H.T.

Total : $F_0 = F_{MR} + F_{COMM} + C_0 \times t$ (.....9,49....%) = ...19 166 531, 00. € H.T.

TVA 19,6% =3 756 640, 08... €.....

Total TTC =22 923 171, 08 ... € T.T.C.

Arrêté en toutes lettres au montant de : ...

Vingt deux millions neuf cent vingt trois mille cent soixante et onze euros et huit centimes toutes taxes comprises

Article 2.2. Modalités de rémunération – décomposition du forfait

La décomposition du forfait par élément de mission et la répartition à chaque co-traitant sont fixées dans l'annexe n°2 du présent acte d'engagement, et doit être obligatoirement jointe et remplie avec l'offre.

Article 2.3. Sous-traitance

Le Titulaire envisage de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes et pour les montants figurant au tableau ci-après :

Nature de la prestation et sous-traitant concerné	Montant de la prestation	
	Euros H.T.	Euros T.T.C.
Etudes et maîtrise d'œuvre de VRD et d'environnement- EGIS AMENAGEMENT	4 028 000	4 817 488
Etudes amont de circulation, RR&A	218 000	260 728
Etudes carrefours et signalisation routière	185 445	221 792,2

Le montant maximal de la créance que nous pourrions présenter en nantissement est donc de : (en toutes lettres)

Dix sept millions six cent vingt trois mille cent soixante trois euros et dix centimes centimes.TCC

Les actes de sous-traitance (DC13) et les documents à fournir par les sous-traitants seront joints à l'offre.

Article 3. Durée du marché

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations du présent marché est estimée à 63 mois à compter de sa notification et jusqu'à la mise en service du TCSP. Un planning prévisionnel non contractuel figure en annexe au CCTP.

Les prestations seront exécutées à compter de la date de notification du marché.

Elles s'achèveront après la levée de la dernière réserve du dernier marché de réalisation.

Article 4. Personnes physiques représentant chaque co-traitant pour l'exécution de la mission

Les personnes physiques chargées, pour le compte de chaque co-traitant, de l'exécution de la mission, interlocutrices quotidiennes du Maître d'Ouvrage et des intervenants de l'opération pendant toute la mission, sont :

- Contractant 1 : *Gerard BONNEAU* *EGIS RAIL*
- Contractant 2 : *Alfred PETER* *EURL ALFRED PETER Urbanisme Paysage*
- Contractant 3 :
- Contractant 4 :

Article 5. Avance forfaitaire

Le Titulaire

- Accepte
- ~~Refuse~~

l'avance forfaitaire et les conditions de son versement sont prévues à l'article 9.1 du CCAP.

Article 6. Paiements

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter leur montant au crédit des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe :

Ouvert au nom de : *Voie RIB jointe*

Numéro de compte : (23 chiffres RIB)

Etablissement :

Ouvert au nom de :

Numéro de compte : (23 chiffres RIB)

Etablissement :

Ouvert au nom de :

Numéro de compte : (23 chiffres RIB)

Etablissement :

Ouvert au nom de :

Numéro de compte : (23 chiffres RIB)

Etablissement :

Le présent acte d'engagement comporte 2 annexes.

Signatures

Fait en un seul original à Villeurbanne

Le 29/8/2007.

(lu et approuvé, signature du (des) prestataires)

lu et Approuvé
H. CHAÏNE, Directeur général

Mandataire

EGIS RAIL
Ingénierie des Transports Urbains et Ferroviaires
25, crs Emile Zola - 69525 Villeurbanne cedex France
Tél. 33 (0)4 72 69 60 00 - Fax 33 (0)4 78 89 68 57
SA au capital de 5 442 225 € - RCS Lyon B 968 502 559



Acceptation et notification

La présente offre est acceptée par le Maître d'Ouvrage



Article 7. Nantissement ou cession de créances

(Conformément à l'article 106 du code des marchés publics, il est possible d'utiliser soit une copie de l'original du marché, soit le certificat de cessibilité conforme au modèle figurant en annexe à l'arrêté du 28 août 2006)

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché global dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

4 La partie des prestations est égale à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....
.....

et devant être exécutée paren qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire *(si plusieurs comptables assignataires sont prévus, l'acheteur fournit autant de certificats de cessibilité qu'il y a de comptables en précisant sur chaque document le nom du comptable auquel il doit être remis. Chaque document ne mentionne que la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement (article 106 du code des marchés publics) :*

A , le

Signature

d

Modification(s) ultérieure(s) au contrat de sous-traitance *(A renseigner autant de fois que nécessaire)*

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée/portée à *(indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres)* :

.....
.....
.....

Montant initial :

- Ramené à :

Ou - Porté à :

A , le

Signature

Le Président

François REBSAMEN

Annexes contractuelles

Annexe 1 Cadre des prix d'intervention

Annexe 2 Décomposition du taux de rémunération forfaitaire

Annexe 1 : Cadre des prix d'intervention

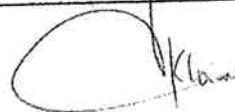
Qualification	Intervention journalière en € H.T. (*)
Directeur des Projet / Chef de Mission	1 100
Architecte en Chef	1 400
Expert	1 000
Ingénieur Confirmé	965
Ingénieur	788
Ingénieur Junior	715
Architecte	788
Gestionnaire de marchés / Surveillant de Travaux	600
Projeteur / Technicien	473
Secrétaire	336

(*) Comprenant:

les déboursés ou frais directs, salaires, indemnités et charges salariales (y compris 13ème mois, primes , etc
 les frais de fonctionnement, secrétariat, locaux informatiques, déplacements, etc.
 les frais généraux, impôts et taxes autres que la TVA
 la marge pour risques et bénéfices

6 29/8/07

EGIS RAIL
 Ingénierie des Transports Urbains et Ferroviaires
 25, crs Emile Zola - 69625 Villeurbanne cedex France
 Tél. 33 (0)4 72 69 60 00 - Fax 33 (0)4 78 89 68 57
 SA au capital de 5 442 225 € - RCS Lyon B 968 502 559



d

Annexe 2 : Décomposition du taux de rémunération forfaitaire

Missions (hors Matériel roulant)	Abréviations	Total %	Egis Rail TF (en € HT)	Egis Rail TC1 (en € HT)	Egis Rail TC2 (en € HT)	Alfred Peter TF (en € HT)	Alfred Peter TC1 (en € HT)	Alfred Peter TC2 (en € HT)
Etudes Préliminaires et Diagnostic	EP-DIA	7%	435 849	-	-	767 047	-	-
Avant Projet	AVP	13%	1 775 005	-	-	575 774	-	-
Projet	PRO	15%	-	2 175 890	-	-	575 190	-
Assistance aux Contrats de Travaux	ACT	9%	-	1 437 610	-	-	140 104	-
Etudes d'Exécution	EXE	4%	-	664 195	-	-	0	-
Visa	VISA	1%	-	-	110 660	-	-	0
Direction de l'Exécution des Travaux	DET	28%	-	-	4 504 780	-	-	539 033
Ordonnancement, Pilotage et Coordination	OPC	4%	-	-	791 731	-	-	0
Assistance aux Opérations de Réception	AOR	10%	-	-	1 439 400	-	-	287 595
Etude d'Impact	IMPACT	1%	115 000	-	-	-	-	-
Synthèse et coordination des déviations de réseaux	RES	2%	138 996	192 456	42 548	-	-	-
Coordination Autres Intervenants	CAI	0.4%	31 585	31 585	-	-	-	-
Assistance Consultation Public	ACP	0.4%	31 585	31 585	-	-	-	-
Essais d'ensemble	ESSAIS	2%	-	-	304 812	-	-	-
Dossier de Sécurité	SECU	2%	19 107	86 850	194 544	-	-	-
Mise en place SEDI et direction Synthèse	SYN	2%	-	-	437 184	-	-	-
Etablissement marchés de reconnaissance, contrôle, etc.	EXT	0.1%	15 330	-	-	-	-	-
Total Général hors MR	=Co x t	17 893 031	2 562 458	4 620 171	7 825 660	1 342 820	715 294	826 628
Conception et mise en œuvre du Plan de Communication	COMM =Fcomm	499 455	499 455	-	-	-	-	-
Total Partiel		18 392 486	3 061 913	4 620 171	7 825 660	1 342 820	715 294	826 628

Missions Matériel roulant	Abréviations	Total %	Egis Rail TF (en € HT)	Egis Rail TC1 (en € HT)	Egis Rail TC2 (en € HT)	Alfred Peter TF (en € HT)	Alfred Peter TC1 (en € HT)	Alfred Peter TC2 (en € HT)
Etudes Préliminaires et Etudes de Diagnostic	EP-DIA	-	-	-	-	-	-	-
Avant Projet	AVP	-	-	-	-	-	-	-
Projet	PRO	4%	34 740	-	-	-	-	-
Assistance aux Contrats de Travaux	ACT	19%	144 171	-	-	-	-	-
Visa	VISA	0%	-	-	-	-	-	-
Direction de l'Exécution des Travaux	DET	55%	-	428 382	-	-	-	-
Assistance aux Opérations de Réception	AOR	22%	-	166 752	-	-	-	-
Essais d'ensemble	ESSAIS	-	-	-	-	-	-	-
Etablissement marchés de reconnaissance, contrôle, etc.	EXT	-	-	-	-	-	-	-
Total matériel roulant	=F _{MR}	774 045	178 911	595 134	-	-	-	-
Total Général	=Co*t+ Fcomm+Fmr	19 166 531	3 240 824	5 215 305	7 825 660	1 342 820	715 294	826 628

Ingénierie des Transports Urbains et Ferroviaires
25, crs Emile Zola - 69623 Villeurbanne cedex, France
Tel. 33 (0)4 72 69 60 00 - Fax 33 (0)4 78 09 68 57
S.A. au capital de 5 442 228 € - RCS Lyon B 988 502 559

EGIS RAIL

Le 25/8/01